PANGAR : RESPONSABILITÉS ET RÉGLEMENTATIONS ASSOCIATIVES

Référence : E51

Durée : 4 jours réparties sur plusieurs semaines

Public :

- Elus et dirigeants associatifs, bénévoles associatifs ;
- Associations existantes ou en cours de création développant des actions dans les Hauts ;
- Ces ateliers sont organisés avec le soutien financier de l'Etat et le FEADER.

Pré-requis :

- La localisation dans les Hauts des actions et activités de l'association (à valider par les équipes de l'AD2R)

Objectif :

- Définir un projet associatif
- Appliquer les principes de la vie associative dans la pratique
- Comprendre les éléments financiers et identifier les ressources possibles
- Comprendre la fiscalité des associations et la responsabilité des dirigeants associatifs

Les plus :

- Cas pratique : compléter une demande de subvention
- Un atelier qui s'adapte aux besoins des dirigeants associatifs
- Un cadre favorisant les échanges entre associations

Un programme de formation construit sur-mesure et qui s'adapte aux besoins des acteurs associatifs dans les Hauts. Par exemple nous proposons un atelier de 4 journées sur :

- La construction du projet associatif et l'organisation autour de ce projet associatif
- L'identification des ressources financières et partenariales en s'appuyant sur une demande de financement (dossier unique de demande de subvention)

L'opération intitulée pour un territoire des hauts ruraux compétent et innovateur est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Réunion/FEADER 2014-2020